

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 décembre 2022**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE GEMAPI 2022
DÉCISION MODIFICATIVE N°4.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 décembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 décembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-François SOTO, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER.

Procurations

Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, M. Pascal DELIEUZE à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Jocelyne KUZNIAK.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 2847 du 11 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 du budget annexe GEMAPI ;

VU la délibération n° 2906 du 20 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022 du budget annexe GEMAPI ;

VU la délibération n° 2965 du 26 septembre 2022 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe GEMAPI ;

VU la délibération n° 2995 du 24 octobre 2022 adoptant la décision modificative n°2 du budget annexe GEMAPI ;

VU la délibération n° 3015 du 21 novembre 2022 adoptant la décision modificative n°3 du budget annexe GEMAPI ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits de la section de fonctionnement au sein des chapitres 011 et 65 et de la section d'investissement au sein du chapitre 13, 23 et 45,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 « charges à caractère général » : il est proposé de diminuer les crédits en dépense pour 10.000 €.
- Chapitre 65 « autres charges de gestion » : il est proposé d'ajouter des crédits en dépense pour 10.000 € concernant le prélèvement à la source et les contributions aux EPTB.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 45 « opération réalisée sous mandat » : il est proposé d'ajouter des crédits en dépense et en recette pour 165 864 € concernant les dépenses sous mandats avec la CC du Clermontois.
- Chapitre 13 « subvention d'équipement » : il est proposé d'ajouter des crédits en dépense pour 7 945 €.
- Chapitre opération : il est proposé de d'augmenter les crédits en dépense à l'article 2312 pour 95.705 € et en recette pour 103.650 €.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°4 d'investissement du budget annexe GEMAPI 2022 ci-annexée sans augmentation de crédits de la section de fonctionnement et avec une augmentation de 269.514 € des crédits de la section d'investissement.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3045
Publication le 19/12/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 19/12/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221212-10403-BF-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

RAPPORT	COMPÉTENCE	
<i>Rapporteur :</i>		
BUDGET ANNEXE GEMAPI 2022		
DECISION MODIFICATIVE N°4		
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6188 « charges à caractère général »	-10.000 €	
65-6588 « autres charges de gestion courante »	10.000 €	
Total	0 €	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
45-45816001 « opération sous mandat »	165.864 €	
23-2312 « Immobilisations en cours – travaux »	95.705 €	
13-1311 « Subvention d'investissement – Etat et établissements nationaux »	7.945 €	
45-45826001 « opération sous mandat »		165.864 €
23-2312 « Immobilisations en cours – travaux »		103.650 €
Total	269.514 €	269.514 €